

SEMAINE DU LUNDI 24 AOÛT AU DIMANCHE 30 AOÛT 2015

La garde subventionnée à l'école plus chère que la garde non subventionnée

La Presse, 8/23/2015, Cyberpresse (#réf : 7007)

Pierre Saint-Arnaud Presse canadienne

Longueur : Moyen; Catégorie : Services de garde

Mots-clés : Tarif réduit, Coût des services, Crédit d'impôt

Les augmentations de tarifs des services de garde combinées aux bonifications des crédits d'impôt pour les places non subventionnées ont mené à une situation pour le moins incohérente dans les écoles primaires : les places subventionnées des services de garde en milieu scolaire sont devenues généralement beaucoup plus coûteuses pour les parents que les places non subventionnées. En vertu de la réglementation, les parents des enfants qui fréquentent le service de garde d'une école primaire sur une base régulière, c'est-à-dire quatre ou cinq jours par semaine, ont droit au tarif réduit subventionné, qui passera en septembre de 7,30 \$ à 8,00 \$ par jour. Les parents des enfants qui fréquentent le même service de garde trois jours ou moins par semaine n'ont pas droit à la subvention en vertu de leur statut d'occasionnel ou de sporadique et les tarifs, à première vue, sont beaucoup plus élevés. Un relevé sommaire et non exhaustif de La Presse canadienne fait état de tarifs de 14 \$, 16 \$ et 18 \$ par jour, car ils ne sont soumis à aucune norme. Cependant, puisqu'ils ne sont pas subventionnés, ils sont admissibles au crédit d'impôt provincial, qui peut être fort généreux selon le revenu familial et qui peut faire chuter le coût bien en deçà du tarif subventionné. Même si le crédit d'impôt est progressif, les ménages de la classe moyenne sont également gagnants. Par exemple, pour un ménage dont le revenu se situe entre 52 000 \$ et 93 000 \$, le crédit d'impôt est de 60 pour cent, ce qui se traduit par une économie de 2,40 \$ par jour (ou 259,20 \$ par année) pour une place à 14 \$ et de 0,80 \$ par jour (86,40 \$ par année) pour une place à 18 \$. En fait, ce n'est qu'à compter d'un revenu familial de 142 000 \$ qu'une place non subventionnée à 14 \$ coûte aussi cher au parent qu'une place subventionnée et à compter d'un revenu familial de 134 000 \$ pour une place non subventionnée à 18 \$. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201508/23/01-4894702-la-garde-subventionnee-a-lecole-plus-cher-que-la-garde-non-subventionnee.php>.

Garde partagée : jugement historique pour une transsexuelle

La Presse, 8/24/2015, Cyberpresse (#réf : 7011)

Philippe Teisceira-Lessard

Longueur : Moyen; Catégorie : Garde partagée

Mots-clés : Transition sexuelle, Père biologique, Cour supérieure

Une Montréalaise serait devenue au début de l'été la première transsexuelle québécoise à obtenir la garde partagée de son enfant devant les tribunaux. La Cour supérieure a déterminé que la femme – une professionnelle de la santé qui a entrepris sa transition sexuelle il y a huit ans – pouvait assumer la garde de son enfant de 9 ans même si ce dernier éprouve un certain malaise devant la transformation de son père biologique, et que l'autre parent n'accepte pas la situation. Le juge note que la mère biologique « démontre ne pas avoir accepté la transition de genre » et « exprime certaines réserves à l'égard des capacités parentales » de son ex-conjoint – devenu son ex-conjointe –, dont elle craint « l'instabilité psychologique ». Le magistrat, en se basant sur les rapports de spécialistes, rejette ces reproches et accorde la même capacité aux deux parents. Le juge Nollet, qui devait trancher le conflit de garde sur la seule base de l'intérêt supérieur de l'enfant, évoque toutefois la « gêne [de l'enfant] à l'égard de la transition de genre subie par celle qui est son père biologique ». L'enfant craindrait notamment d'inviter ses amis chez sa mère transsexuelle. « Or, l'enfant est à l'aube de l'adolescence, écrit le juge. Le moment présent est une opportunité de conforter l'enfant dans sa relation sociale avec son parent transsexuel. » Selon Jean-Sébastien Sauvé, chargé de cours en droit à l'Université de Montréal et spécialiste du domaine, il s'agit d'un jugement important. « C'est la première fois qu'on a une décision qui clairement dit que l'intérêt de l'enfant commande que la relation avec son parent trans soit valorisée ». Il s'agirait aussi du premier jugement qui accorde la garde partagée à un parent transsexuel. Selon M. Sauvé, cette décision rassurera des individus qui craignent d'être séparés de leurs enfants s'ils entament un changement de sexe. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-affaires-criminelles/actualites-judiciaires/201508/24/01-4894804-garde-partagee-jugement-historique-pour-une-transsexuelle.php>.

Les médecins demandent une stratégie nationale pour les aînés

Le Devoir, 8/25/2015, A2 (#réf : 7010)

Presse canadienne

Longueur : Moyen; Catégorie : Aînée

Mots-clés : Stratégie nationale, Aidants naturels, Soins de santé

L'Association médicale canadienne (AMC) demande aux partis politiques fédéraux de s'engager à adopter une stratégie nationale pour les aînés et à plus court terme d'assurer un meilleur soutien financier aux aidants naturels qui s'occupent d'un proche âgé et malade. L'AMC a ainsi adopté lundi une résolution demandant à Ottawa d'éliminer la règle actuelle qui refuse les incitations fiscales aux aidants naturels qui ne

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE Semaine du 24 au 30 août

vivent pas sous le même toit qu'un proche parent âgé et malade. La docteure Sarah Bates, de Calgary, a rappelé à ses collègues que plus de 75 % des soins prodigués aux Canadiens âgés sont assurés par un aidant naturel bénévole, habituellement un proche parent. Le président de l'Association, Chris Simpson, a estimé que le crédit d'impôt non remboursable offert actuellement aux aidants naturels n'est utilisé que par environ 3 % des personnes admissibles. Selon lui, ce crédit d'impôt devrait être remboursable et moins restrictif. « Les besoins croissants et en pleine évolution de cette population vieillissante en matière de soins de santé constituent l'un des plus importants enjeux de politique publique de notre temps », rappelle le docteur Simpson. Lien : <http://www.ledevoir.com/politique/montreal/448393/les-medecins-demandent-une-strategie-nationale-pour-les-aines>.

Une rentrée houleuse pour les sans-papiers

La Presse, 8/26/2015, Cyberpresse (#réf : 7008)

Louise Leduc

Longueur : Moyen; Catégorie : Éducation

Mots-clés : Sans-papiers, Parents, Accès à l'école

En cette semaine de rentrée des classes, des centaines d'enfants sans papiers attendent toujours que le gouvernement du Québec leur permette officiellement et sans exception de fréquenter l'école, ce qui devrait être fait par l'entremise d'une loi d'ici quelques semaines. En novembre dernier, le Protecteur du citoyen a sommé le gouvernement du Québec d'agir pour que tous les enfants résidant sur le territoire québécois aient accès à l'école, « un droit clairement reconnu dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant », précisait le rapport. Puisque ces enfants et leurs parents vivent dans la clandestinité, il est difficile d'en déterminer le nombre exact. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport estime qu'il pourrait se situer entre 300 et 400, un chiffre qui serait sous-estimé, selon des organismes qui les aident, soulignait aussi le rapport du Protecteur du citoyen. Ce matin, une manifestation est organisée devant les bureaux de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, à Montréal, par le Collectif éducation sans frontières et le réseau Solidarité sans frontières. Ces deux groupes dénoncent la commission scolaire, qui ferait particulièrement obstacle, selon eux, à l'admission d'élèves sans papiers. La commission scolaire Marguerite-Bourgeoys nie en bloc toutes les accusations qui sont formulées à son égard. « La situation décrite dans le communiqué n'est aucunement fondée et ne reflète pas la réalité. Qui plus est, elle va à l'encontre des valeurs de la CSMB, notamment le respect et l'égalité. Le Devoir a rapporté l'an dernier dans un reportage que bon nombre de parents sans papiers s'en remettent à l'heure actuelle à l'école privée religieuse. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201508/26/01-4895394-une-rentree-houleuse-pour-les-sans-papiers.php>.

Un groupe de jeunes éthiciens appelle à la prudence

Le Devoir, 8/26/2015, A1 (#réf : 7009)

Fabien Deglise

Longueur : Moyen; Catégorie : Éducation

Mots-clés : Technologie numérique, Écoles primaires, Éthique

Distractions, paresse intellectuelle, dégradation des liens sociaux, banalisation du plagiat, diminution des capacités de mémorisation et possible dépendance à certaines technologies restrictives : l'introduction d'outils numériques dans les écoles du Québec n'est pas sans risques, estime un groupe de jeunes éthiciens qui appellent du coup à une introduction raisonnée de la technologie dans le système d'éducation, avec prudence et esprit critique. Dans un avis d'une trentaine de pages intitulé L'éthique et les TIC [technologies de l'information et des communications] à l'école : un regard posé par des jeunes et dévoilé au début de la semaine, la section jeunesse de la Commission de l'éthique en science et en technologie (CEST-Jeunesse) reconnaît que la technologie est désormais ancrée dans le quotidien des jeunes du Québec et qu'elle impose par le fait même sa présence dans le monde de l'éducation. Ces outils ne devraient d'ailleurs pas voir bannir leur usage pédagogique, écrivent les auteurs, puisqu'ils rapprocheraient les jeunes de l'école et offriraient de nouvelles façons de lutter contre le décrochage scolaire. Mais leur entrée dans les salles de classe doit se faire avec précaution, ajoutent-ils, et ce, afin d'éviter les nombreux « effets indésirables » qui peuvent venir avec. Les écueils ne manquent pas, selon ce groupe de jeunes éthiciens qui craignent, entre autres choses, que la grande quantité d'information à laquelle les TIC donnent accès aux élèves n'encourage à la longue une « certaine paresse intellectuelle ». La CEST-Jeunesse s'inquiète également de la déshumanisation des rapports sociaux induite par le numérique et qui, à la longue, pourrait avoir un « effet négatif sur le développement social des élèves » tout en participant à « une dégradation du lien humain entre les élèves et leurs enseignants ». Ces outils et les réseaux sociaux qu'ils animent pourraient également causer la perte d'une « distance nécessaire dans la relation entre enseignants et élèves » et un « recul de l'autorité de l'enseignant », craignent les auteurs du document. Dans son avis, la Commission de l'éthique en science et en technologie jeunesse — présidée par Charbel Abi-Saad, étudiant au collège Jean-de-Brébeuf —, à laquelle douze étudiants du Québec ont siégé, recommande d'ailleurs au ministre de l'Éducation de partager le même genre de préoccupation en commandant, à titre d'exemple, des « études rigoureuses permettant de démontrer l'efficacité pédagogique [d'une technologie] avant de procéder à [son] implantation », mais également en laissant entrer dans le monde de l'éducation des outils ne répondant pas à des phénomènes de mode et à des impératifs marchands, mais offrant plutôt une réelle « plus-value » pour l'élève et son accès au savoir. Le groupe encourage également Québec et les décideurs des milieux scolaires à opter pour des technologies ouvertes, portées entre autres par le logiciel libre, mais également à favoriser le partage de ces technologies entre les établissements scolaires pour « atténuer les inégalités » et stimuler l'accès équitable aux nouveaux outils pédagogiques pour l'ensemble des élèves de la province.

Lien : <http://www.ledevoir.com/societe/education/448440/numerique-et-education-un->

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 24 au 30 août

[groupe-de-jeunes-ethiciens-appelle-a-la-prudence](http://www.ethique.gouv.qc.ca/fr/assets/documents/CEST-Jeunesse/CEST-J-2015-tice/CEST-J-2015_TICE-accessible.pdf). Le rapport est disponible ici : http://www.ethique.gouv.qc.ca/fr/assets/documents/CEST-Jeunesse/CEST-J-2015-tice/CEST-J-2015_TICE-accessible.pdf.

Discours haineux – Couillard promet d’amender le projet de loi 59

Le Devoir, 8/29/2015, A7 (#réf : 7006)

Marco Béclair-Cirino

Longueur : Moyen; Catégorie : Société

Mots-clés : Discours haineux, Projet de Loi 59, Violence

Le premier ministre Philippe Couillard convient de la nécessité de restreindre la portée du projet de loi 59 visant à lutter contre les discours haineux et les discours incitant à la violence. Celui-ci prohibera seulement « l’appel direct à la violence », a-t-il indiqué vendredi. « Le but [...] n’est pas de réduire la liberté d’expression au Québec, mais d’en indiquer la limite, qui, à mon avis, requiert le consensus et va recueillir le consensus des citoyens, a affirmé M. Couillard au terme du caucus présessionnel des élus libéraux tenu à Saint-Georges-de-Beauce. On peut dire des bêtises. On peut dire toutes sortes de choses, mais on ne peut pas appeler à la violence. » Le projet de loi 59 sera ainsi amendé afin de préciser la « démarcation » entre l’acceptable et l’inacceptable, le permis et l’interdit. Par ailleurs, M. Couillard a balayé du revers de la main la demande de l’imam Salam Elmenyawawi de revoir le projet de loi 59 afin de rendre illégal le fait de se moquer des religions. « Bien sûr qu’on peut se moquer des religions », a-t-il déclaré. N’en déplaise à l’imam Salam Elmenyawawi, la liberté d’expression « comprend le droit de dire des niaiseries [y compris sur les religions], qu’on doit par la suite critiquer et dénoncer », a fait valoir M. Couillard. Lien : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/448751/discours-haineux-nous-ne-voulons-pas-brimer-la-liberte-d-expression-explique-couillard>.

NOTE: Tous les articles de la revue de presse sont conservés dans leur intégralité pour consultation. Le résumé de chacun des articles tente d’exprimer le contenu et la teneur des propos. La COFAQ n’endosse pas nécessairement les articles; la sélection de ceux-ci est basée sur les sujets d’intérêts pour la famille sans tenir compte de leurs valeurs.